

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2024**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, Jessy Létourneau, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil municipal de Saint-Chrysostome a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2024, le règlement suivant : RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2024 abrogeant le règlement no. 234-2023 concernant le service de tarification du camp de jour municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal de la Municipalité sis au 624, rue Notre-Dame, 2^e étage durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À SAINT-CHRYSOSTOME, ce 27^e jour du mois de mai 2024.



Jessy Létourneau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jessy Létourneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 16h le 27 mai 2024 sur le site internet de la municipalité au www.mun-sc.ca onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27 mai 2024.



Jessy Létourneau
Directeur général et greffier-trésorier



624, Notre-Dame, 2^e étage, Saint-Chrysostome (Québec) J0S 1R0
Tél : (450) 826-3911 www.mun-sc.ca